

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY,	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation : 2 février 2026	

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 NOVEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025, a été adressé aux membres du comité syndical. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté en sa présentation à l'unanimité des membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

<p>DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL</p> <p>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</p> <p>SEANCE DU 9 FEVRIER 2026</p>	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

<p>Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.</p>	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	
<p>A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales. Date de convocation : 2 février 2026</p>	

POINT 2 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du conseil syndical du 24 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 30 octobre 2023 ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du SIVOM ORZELL ;
Vu le CFU du SIVOM ORZELL ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le Président :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025 en euros				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	123 860.21	286 818.39	410 678.60
	Recettes réalisées	40 250.89	287 849.75	328 100.64
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Prévision budgétaire totale	106 100.00	377 980.21	484 020.21
	Dépenses réalisées	75 377.14	248 527.28	323 904.42
	Restes à réaliser	12 831.14	0.00	12 831.14
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 35 126.25	+ 39 322.47	+ 4 196.22
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 17 760.21	+ 91 161.82	+ 73 401.61
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	- 52 886.46	+ 130 484.29	+ 77 597.83
Restes à réaliser à couvrir	Restes à réaliser (+/-)	- 12 831.14	0.00	- 12 831.14

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

Après en avoir délibéré, sous la Présidence de STAENDER Marie-Josée, Vice-Présidente, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

LE COMITE SYNDICAL,

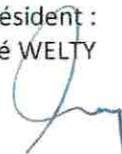
APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique du budget général de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :

Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

03/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

POINT 3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur André WELTY, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce jour, le 9 février 2026 ;
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 ;
Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	39 322.47 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	91 161.82 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	130 484.29 €
- un déficit d'investissement de :	52 886.46 €
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de :	12 831.14 €
Soit un besoin de financement de :	65 717.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- affectation en couverture du besoin réel de financement (1068)	65 717.60 €
- affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
- résultat de fonctionnement reporté (002)	64 766.69 €
TOTAL :	130 484.29 €


Pour mémoire, résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT : 52 886.46 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

POINT 4 – VOTE DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES POUR 2026

Le groupe scolaire réunissant les écoles maternelle et élémentaire perçoit annuellement des crédits pour répondre à ses besoins de fonctionnement. Ces crédits servent à acquérir les fournitures, les manuels, le matériel sportif et les documents de bibliothèque nécessaires à l'ensemble de l'école. Le directeur est chargé d'assurer la bonne répartition des crédits alloués entre toutes les classes pour l'année civile.

Le montant des crédits attribués à chaque école repose sur le nombre d'élèves au 1^{er} janvier 2026. Il est précisé que les crédits d'investissement et les subventions versées au titre des sorties scolaires seront votés lors du budget primitif 2026.

Le Président propose d'attribuer les montants suivants :

IMPUTATION BUDGETAIRE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE	TOTAL ECOLES
Article 6065 : Livres de Noël	12 € par élève	12 € par élève	
Article 6067 : Fournitures scolaires	30 € par élève	30 € par élève	
Nombre d'élèves au 1/1/2026	27	56	83
TOTAL article 6065	324,00 €	672,00 €	996,00 €
TOTAL article 6067	810,00 €	1 680,00 €	2 490,00 €
TOTAL GENERAL	1 134,00 €	2 352,00 €	3 486,00 €

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

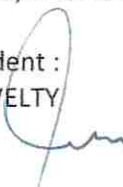
- APPROUVE la proposition du Président et attribue aux écoles les montants tels que précisés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

POINT 5 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président propose à l'assemblée d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Musique et Culture du Haut-Rhin	: 32,00 €
- Association La Récré Issenheim	: 60 000,00 €
- Ecole de Musique de Guebwiller (100 €/élève/an x 3)	: 300,00 €
- Coopérative scolaire du groupe scolaire (20 €/élèves/an x 83)	: <u>1 660,00 €</u>
TOTAL	: 61 992,00 €

Après en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,


- **DECIDE D'ATTRIBUER** les subventions suivantes et de les **INSCRIRE** au budget primitif 2026 (article 65748) :
- **DECIDE** de ne pas accorder de participation financière pour les enfants domiciliés dans les communes de ORSCHWIHR et de BERGHOLTZ-ZELL qui sont scolarisés en dehors du groupe scolaire « les Orchidées ».
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer une convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'Association La Récré.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY,	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

POINT 6 – DEPENSES SPECIFIQUES D'INVESTISSEMENT POUR 2026

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical :

- de remplacer cinq fenêtres en bois au groupe scolaire pour un montant de 12 647.34 € TTC,
- d'acquérir une autolaveuse pour le groupe scolaire pour un montant estimé à 3 798.14 € TTC,
- d'acquérir un nouveau lave-vaisselle pour le périscolaire pour un montant estimé à 6 630 € TTC,
- d'installer des systèmes d'alerte sonores et lumineux en cas d'intrusion, de menaces ou de sinistre au groupe scolaire pour un montant de 4 655.51 € TTC,
- de procéder au remplacement d'un stator de pompe sur chauffage du groupe scolaire pour un montant de 2 105.20 € TTC,
- d'acquérir un ordinateur portable pour la gestion du périscolaire pour un montant de 1 006.50 € TTC.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les propositions susvisées et décide de les inscrire au budget primitif 2026 ;
- **CHARGE** le Président de déposer des dossiers de demandes de subvention pour les achats éligibles aux aides des différents partenaires financiers.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY,	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

POINT 7 – AFFAIRES DU PERSONNEL

7.1 – SUPPRESSION D’UN EMPLOI PERMANENT

Sur rapport de l’autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu la délibération en date du 19 février 2018 portant création de l’emploi permanent d’agent chargé de la gestion postale intercommunale ;
- Vu l’avis n° CST 2026/019 du comité social territorial en date du 28 janvier 2026 ;
- Vu l’état du personnel de l’établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu’il convient de procéder à la suppression de l’emploi permanent d’agent chargé de la gestion postale intercommunale relevant du grade d’adjoint administratif, disposant d’une durée hebdomadaire de service de 9 heures (soit 9/35^{èmes}), compte tenu de la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail.

Considérant que la modification de la durée hebdomadaire de service afférent à l’emploi permanent d’agent chargé de la gestion postale intercommunale à temps non complet excède 10 % ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L’UNANIMITE, DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mars 2026, l’emploi permanent d’agent chargé de la gestion postale intercommunale relevant du grade d’adjoint administratif disposant d’une durée hebdomadaire de service de 9 heures (soit 9/35^{èmes}), est supprimé.
L’autorité territoriale est chargée de procéder à l’actualisation de l’état du personnel.

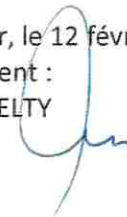
Article 2 : L’autorité territoriale est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :

Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	
A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.	
Date de convocation : 2 février 2026	

POINT 7 – AFFAIRES DU PERSONNEL

7.2 – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT POUR UN AGENT CHARGE DE LA GESTION POSTALE INTERCOMMUNALE

Sur rapport de l’autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu la déclaration de vacance de poste n° 068260129000568 ;
- Vu l’état du personnel de l’établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu’il convient de procéder à la création d’un l’emploi permanent d’agent chargé de la gestion postale intercommunale relevant des grades d’adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à raison d’une durée hebdomadaire de service de 12 heures (soit 12/35^{èmes}), pour la gestion de l’agence postale intercommunale ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l’emploi permanent susvisé ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L’UNANIMITE, DECIDE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mars 2026, un emploi permanent d’agent chargé de la gestion postale intercommunale relevant des grades d’adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à raison d’une durée hebdomadaire de service de 12 heures (soit 12/35^{èmes}), est créé.
L’autorité territoriale est chargée de procéder à l’actualisation de l’état du personnel.

Article 2 : L’autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d’un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY,	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	
A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.	
Date de convocation : 2 février 2026	

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel de droit public territorial. Dans cette situation, la rémunération de l'agent contractuel sera fixée par référence à un échelon des grades précités. Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

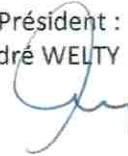
Article 3 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

03/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation : 2 février 2026	

POINT 7 – AFFAIRES DU PERSONNEL

7.3 – PLAN DES EFFECTIFS 2026

Vu le Code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2026 et actualisé suite aux délibérations de suppression et de création de poste du 9 février 2026, ce afin de le joindre en annexe du budget primitif ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le tableau des effectifs du personnel intercommunal tel que présenté ci-après à la date du 1^{er} janvier 2026 et actualisé à compter du 1^{er} mars 2026 :

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Durée	Postes pourvus	Postes vacants	Réf. DCM
Administrative	C	Adjoint administratif (poste pouvant être pourvu par un agent contractuel) Poste supprimé à compter du 1/3/26	9/35 h	1 Au 1/1/26	0	19/02/18 09/02/26
Administrative	C	Adjoint administratif (poste pouvant être pourvu par un agent contractuel) Poste créé à compter du 1/3/2026	12/35 h	1 Au 1/3/26	0	09/02/26
Technique	C	Adjoint technique territorial	8/35 h	1	0	22/06/20
	C	Adjoint technique territorial (poste relevant des 3 grades pouvant être pourvu par un contractuel)	9/35 h	1	0	06/06/23
	C	Adjoint technique territorial (poste relevant des 3 grades pouvant être pourvu par un contractuel)	9/35 h	1	0	24/10/23
	C	Adjoint technique (poste contractuel pour accroissement temporaire d'activité saisonnière)	8/35 h	0	1	04/06/19
Sociale	C	ATSEM	27.83/35 h	1	0	25/11/09
	C	ATSEM (poste relevant des 3 grades ou du grade d'agent de maîtrise)	27.83/35 h	1	0	12/10/20
Toutes	Tous	Tous grades - Agents mis à disposition par le CDG 68	TC ou TNC	Selon besoin		12/10/20

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif aux affaires du personnel intercommunal ;

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget primitif intercommunal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY.	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	
A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.	
Date de convocation : 2 février 2026	

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY,	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	
A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.	
Date de convocation : 2 février 2026	

POINT 8 – BUDGET PRIMITIF 2026

FONGIBILITÉ DES CREDITS :

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. Dans ce cadre, le SIVOM ORZELL est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le référentiel M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'il offre la possibilité à l'assemblée délibérante de déléguer à l'exécutif le mouvement de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite du plafond fixé par l'assemblée délibérante au plus à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (art. L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, l'exécutif en informe l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. L'ordonnateur acquiert de cette manière une plus grande liberté de gestion et peut agir dans une certaine mesure sans attendre le vote d'une décision modificative par l'assemblée délibérante pour modifier la répartition des crédits.

Cet aménagement du principe de spécialité budgétaire permet ainsi d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaire entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins en cours d'exécution du budget sans avoir recours de manière systématique à une délibération budgétaire. Ce cadre offre donc la possibilité de réserver les délibérations aux besoins les plus importants d'ajustement du budget, qui justifient que l'assemblée délibérante se prononce.

APRES DELIBERATION, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE décide d'autoriser le Président, ou son représentant, à :

- procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section,
- section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section,

- effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaire à la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le comité syndical est amené à se prononcer au sujet du Budget Primitif (M57) pour l'année 2026 :

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

BUDGET GENERAL 2026 (montants en euros)			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	91 950.00	Produits des services, domaine & ventes	36 350.00
Charges de personnel	143 585.00	Dotations et participations dont :	283 579.17
Autres charges de gestion courante	62 492.00	o FCTVA 2025 : 1 900.00	
Charges financières	20 000.00	o Participation Orschwihir : 206 372.24	
		o Participation Bergholtz-Zell : 75 306.93	
		Autres produits de gestion courante	24 300.00
		Atténuations de charges	800.00
		Excédent de fonctionnement reporté	64 766.69
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>91 768.86</i>		
TOTAL	409 795.86	TOTAL	409 795.86
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts & dettes assimilés	67 400.00	Dotations, fonds divers et réserves :	67 017.60
Immobilisations incorporelles	500.00	o FCTVA 2025 : 1 300.00	
Immobilisations corporelles	25 168.86	o Affectation 2025 : 65 717.60	
Déficit d'investissement reporté	52 886.46		
		<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>91 768.86</i>
Restes à réaliser 2025	12 831.14	Restes à réaliser 2025	0.00
TOTAL	158 786.46	TOTAL	158 786.46

En section de fonctionnement, le budget total s'équilibre à 409 795.86 € en dépenses et à 409 795.86 € en recettes.

En section d'investissement, le budget total s'équilibre à 158 786.46 € (dont 12 831.14 € de restes à réaliser) en dépenses et à 158 786.46 € (dont 0.00 € de restes à réaliser) en recettes.

**APRES DELIBERATION, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,
vote le Budget Primitif (M57) pour l'exercice 2026 par chapitre tel qu'il est établi ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihir, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN




Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY,	
Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation :	2 février 2026

POINT 9 – ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le Président André WELTY informe les membres du Comité Syndical d'un courrier de l'Inspecteur d'Académie des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin réceptionné le 4 novembre 2025, concernant l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026. Le comité syndical et le conseil d'école sont chargés de statuer selon les cas suivants :

- **La dernière délibération date de 2023** : la validation des horaires pour une durée de trois ans arrive donc à échéance à la fin de la présente année scolaire. Une nouvelle délibération doit être présentée, même si le syndicat souhaite une reconduction à l'identique.

- **Un changement de rythme (4 jours/4.5 jours) ou des ajustements d'horaires sont souhaités**. Dans les deux cas de figure, les délibérations seront présentées au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) et validées pour une durée de trois ans.

Par délibération en date du 28 février 2023, le Comité Syndical avait émis un avis favorable au maintien du temps scolaire sur 4 jours en respectant le cadre suivant :

- 24 heures hebdomadaires sur 8 demi-journées par semaine,
- 6 heures maximum par journée et 3 h 30 maximum par demi-journée,
- 1 h 30 minimum de pause méridienne.

Considérant la satisfaction générale du personnel enseignant et encadrant, des parents et des enfants des rythmes scolaires adoptés en 2023 ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'École en date du 6 novembre 2025 pour le maintien du temps scolaire sur 4 jours ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL, A L'UNANIMITE,

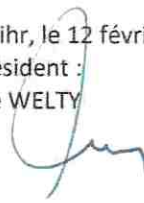
- **SOUHAITE** conserver la semaine d'école de quatre jours selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h ;
- **CHARGE** le Président d'en informer l'Inspection de l'Éducation Nationale ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte ou document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN SIVOM ORZELL	
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL	
SEANCE DU 9 FEVRIER 2026	
Nombre de conseillers élus	10
Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	9

Sous la présidence de Monsieur André WELTY, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.	
Présents :	STAENDER Marie-Josée, ACKERMANN Marc, WEBER Bénédicte, HAEGELIN Sandra, WILHELM Tina, MEYER Sabrina et WELTY Christophe, titulaires, GRIVEL Frédéric, suppléant
Absents excusés :	VOELKLIN Michel, titulaire, remplacé par GRIVEL Frédéric, suppléant et MASCHA Cédric, titulaire.
Absent non excusé :	A été désigné secrétaire de séance : ACKERMANN Marc, titulaire, assisté de SCHMITT Florence et CHOUFFERT Martine, secrétaires générales.
Date de convocation : 2 février 2026	

POINT 10 – DIVERS – HORS DELIBERATION

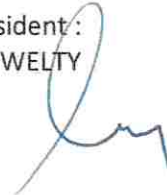
- 1) Le Président informe l'assemblée des infiltrations d'eau constatées au groupe scolaire. Il semblerait que le problème provienne du toit végétalisé et de l'étanchéité qui est dégradée. S'agissant d'un dégât des eaux, une déclaration sera faite auprès de l'assurance.
- 2) Le Président relance M. Marc ACKERMANN concernant la dissolution de l'amicale des sapeurs-pompiers. Ce dernier assure qu'une assemblée générale se tiendra fin mars 2026 au plus tard.
- 3) La commune d'Issenheim prêtera au SIVOM une plateforme sécurisée afin que l'agent intercommunal puisse procéder au remplacement des ampoules électriques défectueuses et des luminaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, Orschwihr, le 12 février 2026

Le Secrétaire de séance :
Marc ACKERMANN



Le Président :
André WELTY



Publié le :
Le Président du SIVOM ORZELL, André WELTY

02/03/2026